

Séance du 3 novembre 2025

Publication sur le site de la ville le : 10 novembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h45.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Christiane KÖNIG, Mme Josiane CHAUVIN, M. Didier MOULIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : C. KÖNIG/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/B.DIRAND ; G. JOBERT/M. PERRIN ; D. DUMONT/B. LAPOIRE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

Création d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n°6 et DM n°14 – Projet de sécurisation du site scolaire Lavoisier

Le projet de sécurisation du site scolaire Lavoisier s'inscrit dans la démarche globale de sécurisation des établissements communaux engagée par la Ville de Valdahon, en cohérence avec les recommandations du plan Vigipirate renforcé et les actions du programme Petites Villes de Demain (PVD).

L'opération vise à renforcer la protection périmétrique de l'école maternelle Lavoisier et à améliorer les conditions d'accueil et de circulation des élèves, parents et personnels.

Le projet prévoit la mise en œuvre des éléments suivants :

- Clôture périmétrique rigide en panneaux soudés type barreaudage vertical, acier galvanisé et thermolaqué (couleur gris anthracite ou équivalent),
 - Hauteur minimale : 2,20 m, avec dispositif anti-franchissement discret conforme aux normes Vigipirate.
 - Possibilité d'un muret bas en pierre locale (50 cm) pour une meilleure intégration paysagère et résistance aux chocs.
- Portail principal motorisé avec contrôle d'accès (badges enseignants, interphone vidéo visiteurs).
- Portillons secondaires à ouverture contrôlée et barre antipanique intérieure pour les issues de secours.
- Éléments paysagers et fonctionnels optionnels :
 - Espaces verts le long de la clôture,
 - Abri parents/élèves à l'entrée du site,
 - Éclairage LED discret au sol et aux accès pour renforcer la sécurité nocturne sans pollution lumineuse aux portails.

Ces aménagements visent à offrir un ensemble sobre, solide, intégré à son environnement et axé sur la sécurité.

Les premières estimations, établies lors de la préparation budgétaire 2025, évaluaient le coût de l'opération à 90 000 € TTC, montant inscrit au budget prévisionnel 2025.

Or, à la suite des études techniques complémentaires et des éléments détaillés du chiffrage prévisionnel, le montant global du projet a été réévalué à environ 200 000 € TTC.

Cette réévaluation s'explique par :

- La surface totale à clôturer, supérieure à l'estimation initiale,
- L'intégration des éléments de contrôle d'accès et motorisation,
- Les travaux de génie civil nécessaires (fondations, reprise ponctuelle de réseaux),
- Et les options de finitions esthétiques et paysagères permettant une meilleure intégration dans le site (travail élaboré avec les personnels des écoles, et du périscolaire et les agents municipaux).

Le projet de sécurisation du site scolaire Lavoisier constitue une priorité municipale en matière de sûreté, de prévention et de cadre de vie. La réévaluation budgétaire proposée permettra d'assurer une réalisation complète, conforme aux exigences de sécurité et d'intégration urbaine, garantissant la pérennité et la cohérence des aménagements sur le site scolaire.

Le coût prévisionnel total du projet étant estimé à 200 000 € TTC, il est proposé de développer ce projet par la création d'une AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement) au titre de l'année 2025, conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la manière suivante :

Identification	Budget	Numéro d'opération budgétaire	Libellé	Autorisation de Programme (AP) en TTC	Crédits de paiement (CP) en TTC	
					2025	2026
AP n°6	Principal	25061	Sécurisation – Site scolaire Lavoisier	200 000 €	20 000 €	180 000 €

La commission Urba/VRD et environnement du 13 octobre 2025 a émis un avis favorable.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de sécurisation du site scolaire Lavoisier,
- autorise la création de l'Autorisation de Programme Crédits de Paiement (AP/CP) n°6 ci-dessus présentée,
- approuve la DM n°14 ci-annexée,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires à la consultation et à la sélection du maître d'œuvre et/ou des entreprises compétentes en 2025.
- autorise la signature de toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 22

Contre : 2

Abstention : 0



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marie LE HIR

